



Février 2019

Le Journal de la CGT Finances Publiques 13

Site internet : <http://www.dgfip.cgt.fr/013/>
Courriel : cgt.drrip13@dgfip.finances.gouv.fr
Tél : 01 91 17 92 06 / 97 67

Edito

La DGFIP est-elle soluble dans le quinquennat du Président des riches ? Les (très) riches ont ils intérêt à l'existence de la DGFIP ?

Ces deux questions peuvent également être posées concernant la sécurité sociale, le statut des fonctionnaires, la justice fiscale (ISF, Flat-Tax sur capitaux), le contrôle de l'argent public, la lutte contre la fraude, l'égalité d'accès et de traitement, l'Etat social ou encore la culture du service public.

En usant du fameux « périmètre des missions et la géographie revisitée », le gouvernement s'appuie sur le levier des suppressions d'emplois et la remise en cause des règles de gestion (et du statut) pour dissocier, segmenter, découper la Dgfip et ses agents en tranches externalisables ou privatisables ou plus simplement à liquider.

Dans le même temps des mesures réglementaires et législatives viennent affaiblir la capacité d'action et d'intervention de nos services. Prélèvement à la source, cadastre privatisé, paiements en espèce et carte bancaire externalisés, SPF transformés en banque de données, fermetures et concentrations de services (CDIF, SIP, SIE, Trésoreries), agences comptables, fiches de bonnes pratiques partenariales, allègement des contrôles (du contrôle budgétaire régional au contrôle fiscal -loi Essoc), mobilité forcée, inter-ministériarité des services de direction « fonctions support » (Budget, logistique, informatique, RH...) bref, les néo-libéraux veulent liquider une administration centrale à réseau déconcentré, ses missions et ses agents, vestiges selon eux d'un ancien monde et d'un Etat dont la vocation redistributive et régulatrice empêcherait la bonne gouvernance de la « France Start-up Nation » avec sa concurrence libre et non faussée.

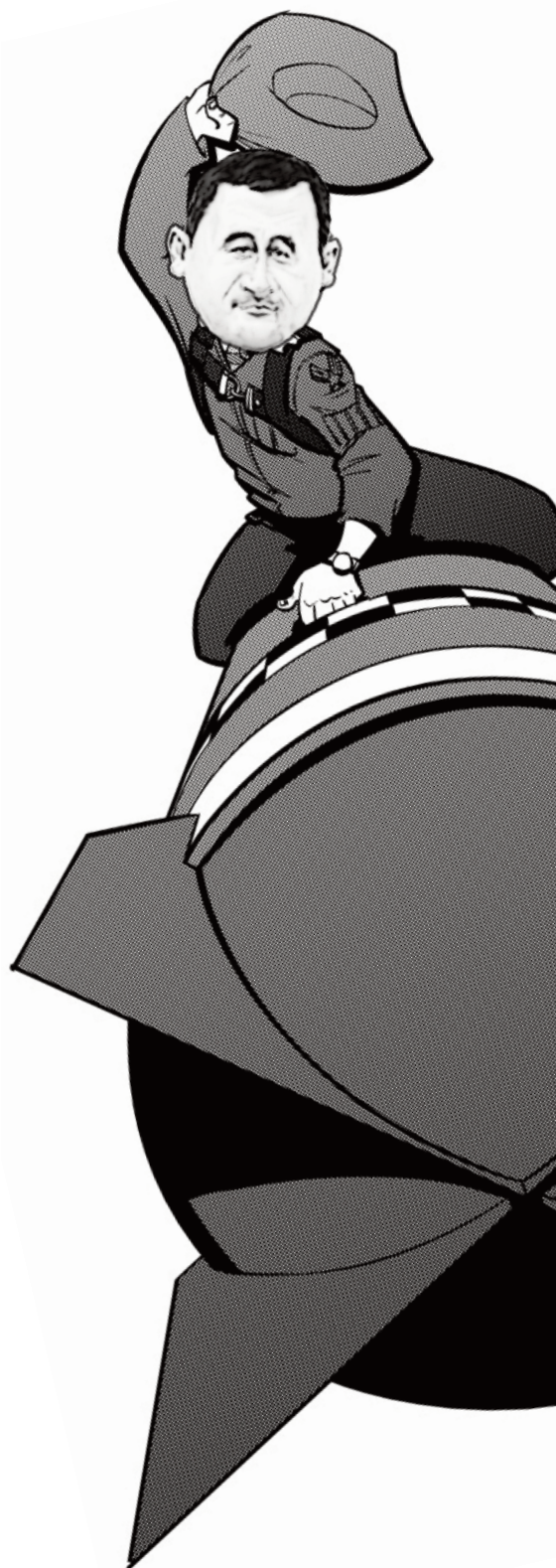
Mais il y a un **hic** ! La période est marquée depuis plusieurs mois par une fronde sociale hors norme qui n'est pas un simple soubresaut. L'appropriation par un nombre toujours plus important de citoyens des questions de justice fiscale, de justice sociale, d'emploi, de vivre de son travail, de lutte contre la relégation et l'exclusion, d'accès réel aux droits et aux services publics, d'environnement vient percuter le darwinisme social des néo-libéraux et la casse des construits solidaires. Et les luttes du syndicalisme de transformation sociale n'y sont pas pour rien.

La « gouvernance de l'entreprise France » oblige les héritiers - « ceux dont on devine que le Papa a eu de la chance » - à tenter de casser la colonne vertébrale de l'Etat social redistributeur : la DGFIP.

Les hauts-fonctionnaires de Bercy jouent un premier rôle dans ce programme. Mais comme nous savons que les employés de banque ne sont pas les banquiers, les agents de la Dgfip ne sont ni Bercy ni nos ministres. Les agents de la DGFIP ne naviguent pas entre les conseils d'administration du CAC 40 et l'accueil du public au guichet.

Aussi, la CGT, dans l'unité syndicale, ne laissera pas faire.

Les rendez-vous seront nombreux dès le mois de mars pour construire la riposte collective contre les liquidateurs. Ces rendez-vous devront être à la hauteur des attaques contre nos missions, notre travail, nos droits et garanties.



Décembre 2018 : la feuille de route « Bâtir un nouveau réseau » de la DGFIP et les exigences de Bercy sont exposées aux directeurs locaux. C'est un plan dévastateur, un programme de démantèlement de la DGFIP. Le secret doit être gardé pour permettre un effet de choc lors de sa mise en œuvre. Un calendrier serré est imposé. Avant le printemps le plan doit être achevé.

Courant décembre 2018, le projet « fuite »...

A l'évidence, l'effet de « choc » que Darmanin et Parent voulaient asséner aux agents a fait flop. Ce n'est pas la stupeur escomptée ! En témoignent les nombreuses mobilisations partout en France aux Finances publiques avec d'abord la grève du 5 février 2019 puis en février les nombreuses actions dans les départements. Face à une telle attaque contre nos missions, nos emplois, nos droits, un calendrier de mobilisations unitaires nationales à la DGFIP est mis en place pour mars 2019.

Pour la CGT, seules nos mobilisations et nos actions pourront permettre d'arracher le retrait du plan de liquidation de la DGFIP mais aussi des projets de casse du statut et des retraites !

Restructurer pour adapter le réseau aux suppressions d'emplois d'ici 2022.

La DGFIP est le réservoir des 50 000 suppressions d'emplois. Alors que la fraude fiscale se maintient à plusieurs dizaines de milliards d'euros par an, nos dirigeants choisissent encore et toujours d'affaiblir les Finances publiques ! **C'est 13 à 15 % des effectifs qui seraient liquidés !**

Cela signifierait pour la Drfip13 autour de 330 emplois ! Sauf si nous résistons ensemble !

Industrialiser les tâches pour supprimer les emplois

Cette saignée passe par la « géographie revisitée », c'est à dire la fermeture de nombreuses unités de travail et la remise en cause du service public de proximité et de pleine compétence avec pour corollaire des « centres de traitement industriels ». Autrement dit un néo-taylorisme, une stratégie de rentabilité financière appliquée à celles et ceux qui restent. D'un côté la réduction du coût de fonctionnement, de l'autre la mobilité forcée et l'obligation de changer de métier si nécessaire.

Bercy exige le scénario le plus ambitieux, comprendre le plus dévastateur.

Fermetures des Trésoreries, contacts itinérants pour rassurer les élus locaux, suppression des 2/3 des SPF, fusion des CDIF, calibrage du SIP ou du SIE avec 50 Emplois (ETP), c'est à dire des services à 60 agents donc la fermeture des unités plus petites. Délocalisation de services des grandes villes vers celles de taille moyenne ou même petite « délocalisation des back-office ».

Dans cette stratégie, il faut donner l'illusion d'une implantation d'emplois sur la périphérie pour mieux justifier les fermetures de services publics de plein exercice ! C'est dans un premier temps pour rassurer les élus locaux, lesquels financeront les maisons de service au public, tandis que la vente des immeubles au cœur des métropoles financerait l'installation des « services déconcentrés de proximité » dont le seul aspect positif serait, selon Bercy, la présence d'emplois mais pas du service public, ces services n'ayant pas vocation à accueillir du public.

La stratégie politicienne de Bercy est « l'acceptabilité » d'un resserrement du réseau par les élus... Il n'est plus question d'égalité d'accès et de traitement – aucune étude prospective ou dynamique d'évolution socio-économique ou démographique !- ou de revitalisation. Ce dont il est question, c'est « des modalités d'élaboration/consultation qui concourent à l'acceptabilité locale », et « des besoins de présence de l'État dans les zones (sic!) qui se sentent déshéritées » !

Autrement dit, dans ces « zones », les maires des communes pauvres vont se battre entre eux pour voir s'installer des emplois publics en espérant des externalisations positives. Et Bercy de préciser « la localisation d'un back-office n'apporte aucun service à la zone d'implantation, mais des emplois et donc de l'activité. C'est donc positif ». Sauf que les emplois seront pris ailleurs !



« L'offre de service nouvelle » : un jeu de dupes pour faire passer la liquidation des services de plein exercice

Bercy veut donc créer un ersatz de présence sur le terrain pour faire passer la pilule des suppressions de services de plein exercice et de proximité sous couvert de créer une « offre de service nouvelle ». C'est ainsi que la DG charge les directions locales de mettre en place des points de contact, lesquels pour faire bonne figure, seraient à peine plus nombreux que les implantations actuelles des Trésoreries. Sur le papier, cela peut produire son effet. Dans les faits, ce sera sporadique et hoquetant. Cela signifie des agents itinérants, « des dispositifs mobiles » dit la DG (les fiscobus!), des accueils sur rdv en mairie ou maisons de services au public (MSAP), des renseignements relevant de notre compétence donnés par des agents d'une autre administration sans formation ou des agents de la DGFIP isolés dans ces MSAP. Tout y passe : jusqu'aux « rendez vous par video ». Le jeu de dupe est de liquider des services de proximité et de pleine compétence pour installer des pseudo-permanences.

Et dans le 13 ?

CGT et Solidaires ont revisité le CTL (où nous n'avons pas siégé) pour connaître le projet du directeur régional

- Des services de la DRFiP 13 demeureraient **uniquement** sur la carte historique des implantations communales des services des impôts.
- La taille des SIP ou SIE serait autour de 50 à 60 ETP (équivalents temps plein) soit un effectif de 60 à 70 agents. Il devrait dans un premier temps subsister une dizaine de SIP et une dizaine de SIE sur le département, **soit fermeture de près de la moitié**. Cela colle à peu près avec le total des ETP actuellement répartis sur ces missions. Mais avec les suppressions d'emplois à venir et les abandons de missions...
- Certains CFP actuels qui abritent SIP + SIE pourraient voir **déménager une des deux entités vers une commune autre** (ex: Tarascon et Arles, Marignane et Martigues, La Ciotat et Aubagne, etc.).
- M. Bonnet, le directeur, dit que l'agent qui souhaiterait « rester » sur place changerait de métier. Cette logique de changement de métier serait la contrepartie pour éviter la mobilité forcée. C'est dire si aujourd'hui l'enjeu des qualifications et de la technicité, ce qui constitue la culture et le savoir-faire pour un service public de qualité, passe en perte et profit ! Nous sommes réduits à de la simple main d'œuvre, une force de travail malléable et flexible (Cf. projet de loi Fonction publique).
- Sans compter que ce n'est pas si simple ! Un exemple : si 2 agents postulent pour un même emploi ou si tous les agents d'une même site veulent rester sur place ???!!!! ...la mise en concurrence des agents entre-eux sur la mission ou l'implantation géographique obligerait à une sélection... Qu'advient-il des agents en surnombre sur la résidence ?
- Il n'y a qu'à examiner le dispositif de détachement d'office mis en place pour les agences comptables pour comprendre que l'administration sans état d'âme n'hésite plus à passer en force pour contraindre les agents à changer de site ou de mé-

tier. D'ailleurs la DG elle-même le laisse entendre lorsqu'elle dit dans son document que : « des dispositifs RH seront mobilisés pour favoriser les mobilités géographiques ».

- **Le réseau des trésoreries est attaqué à la hache. Moins de 10 restantes, soit 5 à 6 trésoreries SPL** (hors RFMAP, RFMM, Paierie Dép et Rég) et **3 ou 4 Trésoreries spécialisées Hôpital et SPSMS** (actuellement hors RFMAP, il y en a 3 : Aix Ets Hospitaliers, Arles Hôpital et Marseille hospitalière). Les postes concernés par la perte de la gestion hospitalière sont donc Salon, Martigues, Aubagne et La Ciotat. Que deviendront les agents qui travaillent sur ces missions ?
- **Les 5 ou 6 trésoreries SPL « back-office » seraient de pleine compétence** (maintien services recettes, dépenses et marchés, compta et accueil du public). Donc la direction semble lever le pied sur le service d'appui au réseau ou alors le confiner en service mutualisé.
- **A cela s'ajoute un conseil et une expertise auprès des collocs par les anciens comptables publics qui deviennent donc des conseillers financiers itinérants.**
- **Dans un premier temps, le directeur confirme que la mission recouvrement demeure au sein des services concernés, tant SIE que SIP ou SPL et Hôpital et de les maintenir dans leurs fonctionnements internes actuels.**
- Concernant les SPF, il n'en resterait que 2 à l'horizon 2020.
- Concernant les CDIF, l'objectif est de fermer celui de Tarascon et de fusionner ceux de Marseille

Et les agents dans tout ça ? Pour la DG ce n'est pas le problème, puisque le projet de loi fonction publique s'en occupe.

C'est d'autant moins un problème que le projet de loi anti statutaire dévoilé par le gouvernement le 13 février résout la question des sureffectifs résultant des suppressions de service par un développement sans précédent de la mobilité forcée. Il va au-delà de la fameuse loi mobilité. Il commence par retirer tout contrôle des CAP sur les mouvements de mutations. Il leur retire même leurs compétences en matière de promotions et de tableaux d'avancement, que ce soit au niveau local ou national. Les managers locaux doivent avoir tout pouvoir ! Y compris celui de recruter : c'est pourquoi le projet de loi élargit substantiellement les possibilités de recours aux contrats pour développer l'emploi contractuel. Quant au salaire dit au mérite, même si le projet ne traite pas directement la question pour les agents titulaires (il est renvoyé à des textes réglementaires, comme sur le RIFSEEP), son introduction découle de tout le système mis en place.

Pour ce qui est de la mobilité, non seulement il est prévu que les directeurs aient tout pouvoir au sein de leur département, **mais l'article 25 du projet de loi introduit la mobilité forcée ministérielle à l'échelle du département pour les agents en surnombre et interministérielle (ou même vers un établissement public), dans le département et la région, en cas d'absence de poste vacant au sein du ministère d'origine**. Le projet de loi va même au-delà de la mobilité ministérielle et inter ministérielle, départementale et régionale, en préparant un véritable plan social sur le modèle du privé pour faire passer le plan de suppressions de postes : indemnité de départ volontaire, introduction de la rupture conventionnelle pour les fonctionnaires, à titre expérimental bien sur !, et congé de transition professionnelle direction la porte

de pôle emploi pour ceux qui n'auront pas trouvé de poste. Les fonctionnaires sont alignés sur la situation des salariés du privé avec ouverture des droits au chômage dans les différents cas de figure. : c'est une attaque majeure contre le statut !

D'ores et déjà le gouvernement travaille à la mise en œuvre de la mobilité : c'est ainsi qu'une circulaire du premier ministre parue le 22 janvier sur la création de secrétariats généraux communs aux services de l'État mutualise la gestion des fonctionnaires au sein de chaque département sous la coupe des préfets pour mettre en œuvre la mobilité interministérielle. Comme par hasard, Castaner a indiqué dans un discours aux préfets que dans deux départements le périmètre de ces secrétariats généraux sera étendu aux finances publiques. Il s'agit ni plus, ni moins que d'un début de passage des agents de la DGFIP sous la coupe des préfets pour leur appliquer la mobilité forcée interministérielle. Quoi d'étonnant puisque tout le monde sait que la DGFIP est en première ligne pour ce qui est des suppressions de postes !

Où en sommes nous ?

La direction locale indique que le calendrier contraint initial prévu par la DG a été desserré. C'est ainsi que le volume pluri-annuel de suppression d'emplois de la DG serait encore soumis à l'arbitrage de la direction du budget. Mais la Direction nous ment en indiquant qu'elle n'a pas d'outil de recensement en main pour satisfaire la DG et le bureau SPIB en charge de la grande

casse. **Nous savons qu'elle a recensé le lieu d'habitation de chaque agent !**

Arbitrage ou pas : une chose est certaine, ils préparent activement leur mauvais coup. Messieurs Darmanin et Macron sont en effet des hommes pressés. Pressés d'en finir avec l'État social et ses outils de contrôle et de répartition. Le calendrier du projet de loi fonction publique qui doit être adopté à l'été en atteste. C'est le MEDEF qui l'exige en déclarant : « la réforme de l'État, c'est une étape majeure à franchir... La mère de toutes les batailles ». La mère de toutes les batailles car c'est elle qui doit ouvrir la voie au gouvernement pour porter de nouveaux coups contre nos garanties avec l'introduction des retraites par points et contre la sécurité sociale.

La CGT Finances publiques 13 mettra tout en œuvre pour défendre les droits et garanties des agent.es ainsi que le rôle et la place du service fiscal, économique et financier dont les missions, exercées par la DGFIP et des fonctionnaires sous statut, doivent assurer l'égalité d'accès et de traitement des usagers, contribuables et partenaires institutionnels.

